

## CÉDULE C.

## DÉCLARATION D'ÉLIGIBILITÉ.

Je, A. B., déclare et atteste que j'ai trente ans accomplis ; que je suis sujet britannique ; que je suis domicilié en (*insérez ici le nom du collège électoral dans lequel le candidat réside ;*) que je possède dûment, selon la loi (*ou selon l'équité*), comme propriétaire pour mon propre usage et bénéfice, les terres suivantes (*ou tènements*) tenues en franc et commun soccage (*ou* que je suis dûment saisi et en possession pour mon propre usage et bénéfice, des terres (*ou tènements*) tenues en fief, en rôtüre ou en franc-alleu (*selon le cas*) c'est-à-savoir, de (*ici insérez une description exacte et claire des terres ou tènements constituant la capacité foncière du candidat et de l'endroit où se trouvent ces propriétés*) lesquelles terres (*ou tènements*) je déclare être de la pleine valeur de huit mille piastres, en sus de toutes rentes, hypothèques, charges et redevances dont elles pourraient être chargées, affectées, ou qui pourraient être dues et payables sur icelles ; et de plus, je déclare que je n'ai pas, collusoirement ou spécieusement, obtenu le titre ou la possession des dites terres (*ou tènements*) ou d'aucune partie d'icelles, dans le but de me qualifier ou de me rendre éligible comme membre du conseil législatif de cette province. 19, 20 V. c. 140, Cédule C.

## CÉDULE D.

## SERMENT D'ALLÉGEANCE.

Je, A. B., promets sincèrement, et jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté, la Reine Victoria, comme légitime souveraine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et de cette province du Canada, dépendant du dit royaume-uni et lui appartenant ; que je la défendrai de tout mon pouvoir contre toutes conspirations et attentats perfides quelconques, qui pourront être tramés contre sa personne, sa couronne et sa dignité ; et que je ferai tout en mon pouvoir pour découvrir et faire connaître à Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs, toutes trahisons et conspirations et attentats perfides que je saurai avoir été tramés contre elle ou aucun d'eux ; et tout ceci, je le jure sans équivoque, subterfuge mental ou restriction secrète, et renonçant à tous pardons et dispenses de toutes personnes ou personnes quelconques à ce contraires. Ainsi que Dieu me soit en aide. 19, 20 V. c. 140, Cédule D.